



Chambre des communes
CANADA

**Comité permanent de l'accès à l'information, de
la protection des renseignements personnels et de
l'éthique**

ETHI • NUMÉRO 045 • 1^{re} SESSION • 38^e LÉGISLATURE

TÉMOIGNAGES

Le mardi 15 novembre 2005

—
Président

M. David Chatters

Toutes les publications parlementaires sont disponibles sur le
réseau électronique « Parliamentary Internet Parlementaire » à l'adresse suivante :

<http://www.parl.gc.ca>

Comité permanent de l'accès à l'information, de la protection des renseignements personnels et de l'éthique

Le mardi 15 novembre 2005

• (1110)

[Traduction]

Le président suppléant (M. David Tilson (Dufferin—Caledon, PCC)): Bonjour mesdames et messieurs. La séance est ouverte.

Nous sommes le Comité permanent de l'accès à l'information, de la protection des renseignements personnels et de l'éthique. L'ordre du jour sera traité en deux temps: d'abord d'ici à midi, conformément à l'article 81(5) du Règlement, Budget supplémentaire des dépenses (A), 2005-2006, crédit 45a, Commissariat à la protection de la vie privée du Canada sous la rubrique Justice renvoyée au comité le jeudi 27 octobre; puis, de midi à 13 heures, conformément à l'article 81(5) du Règlement, Budget supplémentaire des dépenses (A), 2005-2006, crédit 40a, Commissariat à l'information du Canada sous la rubrique Justice renvoyé au comité le jeudi 27 octobre.

Nos premiers témoins d'aujourd'hui représentent le Commissariat à la protection de la vie privée du Canada: la commissaire à la protection de la vie privée, Mme Stoddart et le directeur général des services corporatifs, M. Pulcine. Je vous souhaite la bienvenue.

Madame la commissaire Stoddart, vous avez une brève déclaration à faire et je crois que les membres en ont une copie. Vous avez la parole.

Mme Jennifer Stoddart (commissaire à la protection de la vie privée, Commissariat à la protection de la vie privée du Canada): Merci beaucoup, monsieur le président suppléant.

Je suis heureuse d'être ici aujourd'hui pour vous parler de mon Budget supplémentaire des dépenses, qui comme vous le savez, fait partie intégrante depuis cinq ans de notre budget ordinaire.

[Français]

Je vous remercie de m'avoir invitée à examiner avec vous le Budget supplémentaire des dépenses du Commissariat à la protection de la vie privée du Canada. Je suis accompagnée de M. Pulcine.

Il y a un peu plus de trois semaines, nous avons rencontré les membres de ce comité pour examiner les rapports annuels du commissariat. Cette rencontre m'a d'ailleurs permis d'apprécier la discussion franche et ouverte que nous avons engagée à cette occasion.

Aujourd'hui, j'aimerais vous entretenir tout particulièrement de la manière que notre commissariat est financé, tout en insistant sur l'importance de mettre en place un financement prévisible et permanent pour mener à bien nos activités.

[Traduction]

Je vais faire un survol du mode de financement du Commissariat, lequel est assez particulier. Je crois qu'il vaut la peine de répéter ce message aujourd'hui.

Au total, le budget de fonctionnement du commissariat se chiffre à environ 10,8 millions de dollars. Un financement de 4,7 millions de dollars provient du Budget principal des dépenses et sert à répondre aux exigences de la Loi sur la protection des renseignements personnels, tandis que 6 millions de dollars proviennent du Budget supplémentaire des dépenses et sont destinés à la LPRPDÉ. Il y a aussi d'autres ajustements mineurs inclus dans le Budget supplémentaire des dépenses.

Comme le démontrent ces chiffres, à peu près 60 p. 100 de l'allocation budgétaire totale — et c'est là que c'est inhabituel —, soit les crédits réservés à la LPRPDÉ, est issu du Budget supplémentaire des dépenses. Veuillez vous référer au tableau 1 qui devrait avoir été distribué.

Comme vous le savez, le Parlement peut autoriser des dépenses additionnelles énoncées dans le Budget supplémentaire des dépenses si les crédits votés inscrits dans le Budget principal sont insuffisants. Cependant, le Budget supplémentaire des dépenses ne doit pas servir au financement de base des activités d'un organisme ou d'un ministère. C'est pourtant le cas du CPEP et c'est ce qui s'est passé au cours des cinq dernières années.

Nous vous avons remis un tableau résumant cette situation financière inhabituelle. Il importe de souligner que, même si le Commissariat reçoit des fonds à la fois du Budget principal des dépenses et du Budget supplémentaire des dépenses, pour des raisons de gestion, nous ne faisons aucune distinction entre les deux lois quant à la répartition des ressources. Autrement dit, les financements de 4,7 millions de dollars et de 6 millions de dollars sont réunis et leur somme sert à atteindre les résultats stratégiques prévus aux termes des deux lois.

• (1115)

[Français]

J'aimerais maintenant parler un peu de notre mandat aux multiples facettes. C'est un concept qui constitue un autre des aspects assez singuliers de notre activité.

Le Commissariat à la protection de la vie privée est un organisme particulier lorsqu'on le compare à d'autres organismes dirigés par des agents du Parlement, dans la mesure où il est responsable de deux lois, soit la Loi sur la protection des renseignements personnels, qui s'applique aux institutions fédérales, et la LPRPDÉ, qui régit la gestion des renseignements personnels dans les activités commerciales. De plus, à la différence d'autres organismes, le CPVP est le seul à posséder un mandat aussi vaste lié au secteur privé.

À titre d'ombudsman indépendant, il est: un enquêteur et un vérificateur; un sensibilisateur du grand public et un défenseur; un chercheur et un expert des enjeux en matière de protection de la vie privée auprès du Parlement; et, finalement, un conseiller juridique prenant part aux litiges ayant trait à l'application et à l'interprétation des deux lois régissant la protection des renseignements personnels.

Au commissariat, les multiples facettes de notre activité se manifestent de nombreuses manières. Pour mieux illustrer ce concept, j'aimerais décrire brièvement un enjeu bien concret sur lequel se penche le commissariat depuis un certain temps.

[Traduction]

Pour illustrer nos nombreuses activités, j'ai choisi le thème de la circulation transfrontalière des renseignements personnels.

Comme vous le savez, les sondages d'opinions publiques indiquent que les Canadiennes et les Canadiens se préoccupent de plus en plus de la question des renseignements personnels qui se retrouvent à l'étranger. Ils s'interrogent sur la façon dont on peut y avoir accès et sur la raison de cette circulation transfrontalière. Le Commissariat a suivi avec un intérêt soutenu l'évolution de la circulation transfrontalière des renseignements personnels. Suivre cette évolution a d'ailleurs exigé la participation de presque tous les secteurs du Commissariat, aussi je vous donne quelques exemples.

Dans le domaine de la vérification, le Commissariat a entrepris un examen de la portée des incidences de nombreux programmes et activités de gestion de l'information que met en oeuvre l'Agence des services frontaliers du Canada. Nous prévoyons que le rapport de la vérification sur cette question sera terminé au début de 2006.

Dans le domaine des demandes de renseignements et des enquêtes, le Commissariat a reçu de nombreuses plaintes à la suite de l'envoi, par la Banque Canadienne Impériale de Commerce (CIBC), d'un avis à ses clients détenant une carte Visa, à l'automne 2004, les informant d'une modification de l'accord-cadre conclut avec ces derniers. L'avis faisait allusion à l'utilisation d'un fournisseur de services établi aux États-Unis et à la possibilité que des organismes américains d'application de la loi ou de réglementation soient en mesure d'avoir accès aux renseignements personnels des détenteurs d'une carte Visa en vertu de la loi américaine. Notre Direction des services juridiques a aidé à promulguer des conseils aux enquêteurs dans cette affaire. Nous avons déterminé que la LPRPDÉ exige que les compagnies canadiennes qui acheminent des renseignements personnels à l'étranger offrent un degré comparable de protection à celui qu'elle offriraient en vertu des lois canadiennes.

Sur le front de la recherche et de la politique, nous avons travaillé en collaboration avec les représentants du Conseil du Trésor afin de renforcer les mesures de protection des renseignements personnels dans les procédures d'impartition. Par le biais de l'ensemble de ces politiques, le Conseil du Trésor vise à améliorer les pratiques de gestion relatives à la protection de la vie privée du gouvernement fédéral. Il a d'ailleurs distribué un document d'orientation pour aider les gestionnaires fédéraux à atténuer les risques en matière de protection des données découlant de l'impartition. Nous continuons de promouvoir ces améliorations et nous avons l'intention d'assurer le suivi de la conformité des principes de la vie privée.

[Français]

Nous nous sommes également présentés à de nombreuses reprises devant les membres de commissions parlementaires pour offrir nos conseils d'expert sur la circulation transfrontalière des renseignements personnels.

Mon personnel et moi-même assistons périodiquement à des rencontres internationales de spécialistes de la protection des renseignements personnels afin de suivre les progrès dans le domaine de la circulation transfrontalière des données personnelles. Par exemple, très récemment, nous sommes allés à une réunion de l'OCDE.

Enfin, dans le secteur de la sensibilisation du grand public, le commissariat a reçu, au cours de l'année, de nombreuses demandes de renseignements provenant des citoyens et des médias au sujet de la circulation transfrontalière de renseignements personnels.

En passant, j'aimerais signaler que notre site web donne un bon aperçu du succès que connaît le commissariat lorsqu'il s'agit de communiquer au public canadien les enjeux essentiels en matière de renseignements personnels, puisqu'en 2004-2005, près d'un million de visiteurs ont consulté notre site.

La circulation transfrontalière des renseignements personnels n'est qu'un des exemples qui traduisent bien le concept à multiples facettes du commissariat. Il en existe de nombreux autres.

[Traduction]

Finalement, monsieur le président, j'aimerais conclure par un message sur l'importance du financement permanent. En raison du concept à multiples facettes des activités du Commissariat, il s'avère des plus important pour le Commissariat de pouvoir compter sur un financement prévisible permanent et stable. Nous avons consacré beaucoup de temps et d'énergie, l'année dernière, à la préparation d'une analyse exhaustive de rentabilisation de nos activités, au plein sens du terme. Nous avons rédigé des rapports sur cette question et les avons présentés au Conseil du Trésor.

Dans deux jours, nous soumettrons notre analyse de rentabilisation au Comité consultatif sur le financement des agents du Parlement. De nombreux membres du présent comité font partie du Comité consultatif qui a été formé suite au rapport et aux travaux de votre comité; j'ai donc très hâte de vous rencontrer de nouveau afin de discuter de cette question.

Soyez assurés que l'intérêt que vous portez au travail du Commissariat recevra toute mon attention.

Monsieur le président, je répondrai volontiers à vos questions.

• (1120)

Le président suppléant (M. David Tilson): Merci, madame la commissaire.

Comme vous le savez, la première ronde se limite à sept minutes par caucus.

Monsieur Epp.

M. Ken Epp (Edmonton—Sherwood Park, PCC): Merci, monsieur le président.

Madame Stoddart, merci beaucoup d'être présente aujourd'hui. Comme je vous l'ai dit dans le couloir, êtes-vous prête à un interrogatoire serré et à l'inquisition? Nous allons vous en faire voir ici aujourd'hui.

Tout d'abord, au sujet de cette situation où le Budget principal des dépenses pour la LPRPDÉ est dans le Budget supplémentaire des dépenses. Quelle en est la raison? Il ne s'agit pas de dépenses imprévues. Nous sommes au courant de cela depuis longtemps. Cela fait partie de vos responsabilités. Pourquoi ne pas l'incluez-vous dans le Budget principal des dépenses comme le font la plupart des ministères?

Mme Jennifer Stoddart: Je vous remercie pour votre question, honorable député.

L'argent pour la LPRPDÉ, qui constitue la plus grande partie du financement du Commissariat à la protection de la vie privée du Canada, a été accordé en 2000 seulement pour trois exercices financiers. À l'époque, c'était un financement supplémentaire temporaire quand la nouvelle loi, la LPRPDÉ, est entrée en vigueur afin de voir le mode de fonctionnement de cette loi et ce qu'elle en coûterait. C'était la condition par laquelle le Parlement a accordé l'argent. À l'époque, cette subvention venait à échéance en 2003, le précédent commissaire à la protection de la vie privée avait démissionné. Dans les circonstances, il a semblé approprié de tout simplement prolonger ce financement temporaire d'un an ou deux pour nous permettre de faire un examen rigoureux de nos besoins financiers futurs. Nous avons fait cela. Quelques-uns des honorables députés examineront notre nouvelle demande de financement permanent, ce jeudi.

M. Ken Epp: Donc vous vous attendez à ce que cela fasse aussi partie du Budget principal des dépenses dans le prochain exercice financier?

Mme Jennifer Stoddart: Nous espérons évidemment recevoir un financement permanent sous forme de subvention.

M. Ken Epp: Il est tout à fait inhabituel que vous dépensiez plus de la moitié de votre budget et que vous l'incorporiez dans le Budget supplémentaire des dépenses.

J'ai une question sur certains éléments du budget. C'est la raison principale de notre réunion d'aujourd'hui. Je sais qu'il y a beaucoup d'autres points que nous pouvons examiner avec vous.

J'ai remarqué que vous avez une somme assez importante pour le personnel, les salaires, les avantages sociaux des employés et d'autres frais d'exploitation. Je trouve curieux que vos salaires — en regardant le Budget principal des dépenses et le Budget supplémentaire des dépenses, même si aujourd'hui, nous parlons surtout du Budget supplémentaire des dépenses. Comment se fait-il que pour les salaires, vous avez 3,6 millions de dollars dans le Budget principal des dépenses et 3,5 millions de dollars...? Est-ce entièrement dû au personnel affecté à la LPRPDÉ? Vous avez dit qu'ils étaient intégrés.

Mme Jennifer Stoddart: Oui.

M. Ken Epp: Je me le demande.

Mme Jennifer Stoddart: Je crois que c'est un peu arbitraire. Nous avons un nombre total d'employés. Nous sommes financés pour 100 années-personnes équivalent plein temps. Le financement ne correspond pas exactement aux montants attribués par les deux lois. Les deux montants attribués sont réunis en une seule somme.

M. Ken Epp: D'accord.

Un peu plus bas, on remarque une étrange contribution: 250 000 \$. Qu'est-ce que c'est? Une sorte de commandite ou autre?

Mme Jennifer Stoddart: Non, ce n'est pas une sorte de commandite.

Cela a été mis en place, honorable député, en 2000 dans le cadre de notre financement initial. Un montant total de 500 000 \$ a été affecté à titre de subvention de recherche. Le programme n'a pas été mis en vigueur pendant les trois premières années, nous l'avons appliqué l'année dernière pour la première fois. Nous avons lancé une sorte de concours, nous avons beaucoup de candidatures; nous avons choisi celles qui, à notre avis, représentaient les cinq meilleurs projets de recherche. Nous avons versé les subventions, après examen, à cinq organismes à but non lucratif — tous les détails se trouvent dans notre site Web — surtout des universités. Le programme a été une réussite car il a permis de nouvelles recherches,

aider des spécialistes à découvrir de nouveaux aspects, notamment au plan de la technologie et de l'application de nos lois, ainsi que différentes sortes d'atteinte à la vie privée, etc., à tel point que nous refaisons la même chose cette année. C'est l'argent affecté à un programme similaire.

● (1125)

M. Ken Epp: Donc, il s'agit surtout de recherches, de rapports, etc.?

Mme Jennifer Stoddart: Oui.

M. Ken Epp: Ces rapports ont-ils été terminés?

Mme Jennifer Stoddart: Je crois qu'ils l'ont tous été, sauf un. Le lien vers les rapports terminés se trouve dans notre site Web; ils peuvent être consultés.

M. Ken Epp: En avons-nous eu pour notre argent?

Mme Jennifer Stoddart: Je pense que oui.

M. Ken Epp: Pour 250 000 \$! Je ne sais pas. Je suppose que ce n'est pas beaucoup d'argent dans ces lieux, mais pour les contribuables de ma circonscription et pour moi-même, c'est une énorme somme.

Mme Jennifer Stoddart: Pour nous aussi, ce montant est important. Nous examinons très attentivement les demandes. Le programme a suscité un vif intérêt et nous l'administrons donc très attentivement.

Vous pouvez vous faire une idée de son importance en visitant notre site Web et en lisant les rapports.

M. Ken Epp: Va-t-on donner suite à ces rapports? A-t-on proposé des mesures? Va-t-on apporter des améliorations pour protéger les renseignements personnels et la vie privée des citoyens canadiens ordinaires?

Mme Jennifer Stoddart: Oui, je pense que des mesures seront prises. Je crois que ces rapports élargissent le champ des connaissances sur la question de la protection de la vie privée, qu'il s'agisse de dossiers médicaux, de technologies de localisation, de pratiques commerciales, etc. Je crois que les rapports aideront les décideurs politiques et les spécialistes à trouver des réponses appropriées aux atteintes à la vie privée.

M. Ken Epp: Ma dernière question se rapporte à la politique, comme vous l'avez suggéré. Vous avez faite la recherche, vous avez une politique, des propositions de politique. Il s'agit là de personnes d'un niveau hiérarchique supérieur à celui de votre personnel ordinaire, il faut espérer donc que l'objectif soit vraiment important. Je veux vraiment savoir de quel pouvoir, s'il y a lieu, disposez-vous avez pour mettre en oeuvre les recommandations qui ont été faites ou si, en fin de compte, rien ne se fait?

Je pense à quelques cas particuliers. Nos bureaux reçoivent des rapports de gens dont les renseignements personnels ont été volés et sont détenues par des personnes qui ne devraient pas les avoir. Des rapports indiquent que des gens qui ne sont même pas dans le secteur bancaire peuvent, en cliquant un bouton, consulter le rapport de solvabilité de quelqu'un. Des mesures vont-elles être prises à cet égard?

Mme Jennifer Stoddart: C'est une question intéressante, honorable député. Le pouvoir que nous pouvons avoir ou non nous est octroyé par les deux lois que nous administrons. J'ai dit au comité, à d'autres occasions, qu'une des lois, la Loi sur la protection des renseignements personnels, a vraiment besoin d'être réformée.

La LPRPDÉ, la loi du secteur privé que nous administrons, fera l'objet d'un examen l'année prochaine, nous allons proposer des recommandations pour la renforcer. Il est possible que vous receviez d'autres recommandations. Le public peut aussi avoir d'autres recommandations.

Le président suppléant (M. David Tilson): Merci.

Monsieur Desrochers.

[Français]

M. Odina Desrochers (Lotbinière—Chutes-de-la-Chaudière, BQ): Merci beaucoup, monsieur le président.

Madame Jennifer Stoddart, bienvenue encore une fois. On s'était vus il y a quelques semaines.

Je suis surpris, madame Stoddart, de constater qu'une institution aussi importante que la vôtre soit soumise à deux étapes budgétaires, c'est-à-dire celle du budget principal et celle qui nous concerne aujourd'hui, le budget supplémentaire.

À votre connaissance, cela a-t-il toujours fonctionné de cette façon au sein de cet organisme, ou est-ce tout récemment que le Conseil du Trésor a emprunter cette voie pour vous attribuer les crédits budgétaires dont vous avez besoin?

Mme Jennifer Stoddart: Cela est relativement récent. Jusqu'en 2000, le commissaire à la vie privée avait un octroi via le Conseil du Trésor et le Parlement. Cette situation un peu inusitée est venue avec l'ajout du secteur privé dans la Loi sur la protection des renseignements personnels. Cela constitue une responsabilité unique au sein des agents du Parlement. Nous sommes les seuls à avoir la responsabilité d'une loi qui touche le secteur privé. Nous avons donc eu un octroi pour trois ans, qui, pour des circonstances particulières, a été prolongé en 2003.

M. Odina Desrochers: Le Conseil du Trésor a-t-il la volonté de revenir à une enveloppe statutaire qui vous donnerait une plus grande marge de manoeuvre et vous permettrait de faire une meilleure planification, ou a-t-il l'intention de vous maintenir dans le carcan actuel des deux budgets?

• (1130)

Mme Jennifer Stoddart: Non. Évidemment, cela a été un sujet de discussions assez intenses avec le Conseil du Trésor depuis un an. Ce dernier est tout à fait ouvert à nos demandes, mais il a dit qu'il fallait bien les justifier.

Donc, depuis un an, une grande partie de nos énergies ont servi à analyser minutieusement nos besoins, afin de faire une demande au Conseil du Trésor.

M. Odina Desrochers: De quel genre de justification s'agit-il?

Mme Jennifer Stoddart: Il s'agit de justifications pour l'embauche d'employés supplémentaires, d'argent pour réduire le temps requis pour effectuer des enquêtes, des vérifications. Il s'agit également de justifier le recours à des gens qui peuvent nous aider à comprendre les nouvelles technologies, etc. C'est ce qu'il faut faire afin de pouvoir justifier notre demande budgétaire, qui a été faite. Elle sera devant un comité spéciale de la Chambre des communes dans deux jours.

M. Odina Desrochers: Dans le cadre des démarches que vous faites actuellement, est-ce qu'on a tenu compte, en ce qui concerne toute la question de la circulation transfrontalière des renseignements personnels, du nouveau constat qui existe entre le Canada et les États-Unis en fonction de la fameuse *Patriot Act*? J'imagine que cela requiert beaucoup plus d'énergie et de personnel.

Mme Jennifer Stoddart: Oui. C'est un des phénomènes identifiés. On parle ici d'une approche différente, beaucoup plus diffuse, multifonctionnelle. Donc, on a tenu compte des implications internationales de notre travail, du fait qu'il nous faut rayonner en dehors du Canada, nous tenir au fait de ce qui se passe en dehors du Canada, en arriver à des ententes pour protéger les renseignements personnels à l'échelle mondiale.

M. Odina Desrochers: Quelle part du budget que vous demandez aujourd'hui cette portion représente-t-elle? Je parle de la circulation transfrontalière.

Mme Jennifer Stoddart: Nous n'avons pas fait nos prévisions par sujet. Selon moi, cela correspond à environ 25 p. 100 ou un tiers de nos activités.

M. Odina Desrochers: Est-ce suffisant?

Mme Jennifer Stoddart: Non, ce n'est pas suffisant, parce que dans le domaine de la recherche et de l'analyse des nouvelles technologies, notamment, on a besoin de fonds supplémentaires. Nous en avons demandé dans le cadre de notre demande de ressources permanentes.

M. Odina Desrochers: À la lumière de ce que vous nous avez dit il y a trois semaines et des montants proposés dans le Budget supplémentaire des dépenses, croyez-vous que vous serez en mesure de répondre aux objectifs que vous vous êtes fixés à l'intérieur de votre organisme?

Mme Jennifer Stoddart: Avec ce budget?

M. Odina Desrochers: Oui.

Mme Jennifer Stoddart: Nous avons établi des objectifs pour cette année en fonction de l'argent qui nous a été alloué. Donc, j'espère bien que nous pourrions les atteindre. J'ajouterais cependant un bémol: nous avons beaucoup de difficulté à terminer nos enquêtes à l'intérieur des délais impartis. Nous avons d'ailleurs un retard important dans nos dossiers de demandes d'enquête.

Si notre budget est augmenté comme nous l'espérons, nous pourrions, dans l'avenir, avoir des objectifs plus vastes et être en mesure de nous attaquer au retard.

M. Odina Desrochers: Vous dites que aurez une rencontre avec le Conseil du Trésor pour obtenir de l'argent supplémentaire. S'agit-il de sommes inférieures à celles que vous avez demandées en termes de crédit? S'agit-il de montants supplémentaires, ou seulement d'un exercice pour justifier les crédits que vous nous présentez aujourd'hui?

Mme Jennifer Stoddart: Non. Nous avons présenté une demande de renouvellement de la base permanente de financement, qui est assez importante. Nous avons eu plusieurs rencontres avec le Conseil du Trésor, avec qui, je crois, nous sommes arrivés à une entente quant à l'analyse de notre situation financière. Cette demande d'augmentation de la nouvelle base de financement sera présentée devant un comité parlementaire dans deux jours.

M. Odina Desrochers: Êtes-vous optimiste?

Mme Jennifer Stoddart: J'ose l'être, oui.

M. Odina Desrochers: Merci beaucoup, monsieur le président.

[Traduction]

Le président suppléant (M. David Tilson): Monsieur Lee.

M. Derek Lee (Scarborough—Rouge River, Lib.): Merci.

Madame Stoddart, vous avez environ 85 ou 90 employés.

Mme Jennifer Stoddart: Oui. Je crois qu'il y en a 83 aujourd'hui, honorable député.

M. Derek Lee: J'ai relu le budget. Le Budget principal des dépenses avait un budget d'environ 10 millions de dollars. Nous avons donc affaire à un total de 10 millions de dollars. Je suppose donc que nous n'avions pas voté pour la totalité. Est-ce bien cela qui s'est passé?

Mme Jennifer Stoddart: Voilà la difficulté. Une partie de notre budget provient du Budget principal des dépenses et l'autre partie du Budget supplémentaire des dépenses.

M. Derek Lee: Mais, le Budget principal des dépenses semble être global et il a tout prévu, mais le crédit ne contenait pas... Je vois environ 10 millions de dollars dans le Budget principal des dépenses. Mais le total joint au Budget supplémentaire des dépenses aussi de 10 millions de dollars. Donc pour une raison quelconque, durant la procédure du Budget principal des dépenses, nous n'avions pas accordé le total de 10 millions de dollars énoncé dans le Budget principal. Est-ce exact?

• (1135)

Mme Jennifer Stoddart: C'est exact.

M. Derek Lee: J'aimerais parler d'un élément des activités de votre programme se rapportant à l'éducation et à la promotion. Plus particulièrement, de quelque chose que vous avez dite dans votre déclaration préliminaire. Vous avez dit que c'était quelque chose de tout à fait normale, mais j'aimerais savoir ce qu'il en coûte.

Vous avez dit: « les membres de mon personnel et moi-même assistons périodiquement à des rencontres internationales des spécialistes de la protection des renseignements personnels afin de suivre les progrès dans le domaine... » — et c'est seulement pour la circulation transfrontalière, sans mentionner tous les autres domaines. Cela voudrait dire que si la protection de la vie privée était une fonction fondamentale du gouvernement, nous aurions un ministre de la protection de la vie privée, or ce n'est pas le cas.

Pouvez-vous me dire combien de voyages faudrait-il faire pour se tenir informés des nouveaux développements? Combien y a-t-il de voyages? Je vous pose cette question précisément car je sais que le précédent commissaire à la protection de la vie privée ne se privait pas de voyages. Et, étant donné que le mandat que vous avez du Parlement est illimité, il se pourrait qu'un commissaire — pas forcément vous — considère que la protection de la vie privée et que le Commissariat à la protection de la vie privée sont le centre du monde, qu'aucune autre fonction du gouvernement est aussi importante et qu'il faut voyager et convaincre tout le monde. Je ne dis pas que cela vous décrit.

Pouvez-vous me dire combien de voyages sont faits par le personnel du Commissariat, à l'étranger et au Canada?

Mme Jennifer Stoddart: Oui. Je pourrais peut-être vous dire pourquoi nous voyageons. La plupart des voyages sont fait dans le cadre des enquêtes sur les plaintes faites partout au Canada et pour prononcer des discours dans le pays. Donc, notre budget pour cette année — sachant que le comité s'en est toujours préoccupé — s'élève à environ 220 000 \$ pour les voyages au Canada.

Les voyages à l'étranger se font surtout vers les États-Unis, à Washington, par exemple, pour rencontrer des fonctionnaires du gouvernement américain qui ont des fonctions similaires aux nôtres, pour faire des discours ou aller à d'autres endroits. Nous voyageons toujours à l'étranger pour assister à la Conférence internationale des commissaires à la protection de la vie privée. Cette année, elle s'est

tenue en Suisse. L'année précédente, c'était en Pologne. Nous accueillerons cette conférence en 2007. Cela fait presque 25 ans que cette conférence a lieu.

La commissaire adjointe, LPRPDÉ, a aussi assisté aux réunions de l'APEC sur la communauté économique de l'Asie-Pacifique. Des délibérations sur les normes de protection des renseignements personnels se sont tenues dans toute la région de l'Asie-Pacifique, elle a donc assisté à ces réunions. Nous participons aussi aux réunions d'un comité axé sur les renseignements personnels dans le contexte de l'OCDE. En fait, le Canada préside ce comité par l'intermédiaire du ministère de l'Industrie. Nous avons assisté à presque toutes ces réunions portant sur ce thème.

M. Derek Lee: Pouvez-vous me donner un montant?

Mme Jennifer Stoddart: Pour le dernier exercice financier?

M. Derek Lee: Non, pour cette année. Il y a beaucoup de voyages.

Mme Jennifer Stoddart: Durant cet exercice, il y a eu une réunion de l'OCDE. Je suis allée à Paris.

M. Derek Lee: Vous n'avez pas besoin de mentionner des personnes; je ne suis intéressé que par le montant d'argent. Vous m'avez donné un montant pour les voyages au Canada. Pouvez-vous me donner un montant d'argent pour les voyages à l'étranger?

Mme Jennifer Stoddart: Oui, excusez-moi, honorable député. Le montant pour les voyages à l'étranger est de 51 000 \$.

M. Derek Lee: Seulement 51 000 \$?

Mme Jennifer Stoddart: Oui.

M. Derek Lee: Je suis désolé. Je n'arrive pas à croire comment vous pouvez vous rendre à une réunion de l'OCDE, aux réunions de l'APEC, aux États-Unis, à Genève ou ailleurs avec 51 000 \$. Je pense que vous avez mentionné quatre raisons de voyage. Êtes-vous en train de nous dire que ces voyages ont coûté 51 000 \$?

Mme Jennifer Stoddart: C'est le montant budgétisé. Les montants exacts des dépenses que nous avons faites à ce jour sont affichés dans notre site Web. Ils sont publiés tous les trimestres conformément aux lignes directrices du Conseil du Trésor, il est donc possible de voir le montant exact de nos dépenses. Si, en raison de nos engagements internationaux, nous devons dépenser plus de 51 000 \$, ce sera affiché.

• (1140)

M. Derek Lee: Vous venez de dire « engagements internationaux. » Dans votre déclaration, vous dites que vous alliez à l'étranger pour vous tenir informés et vous avez dit, en réponse à une de mes questions, que vous ou votre personnel allez à l'étranger pour prononcer des discours.

Mme Jennifer Stoddart: Pour ces deux raisons, oui.

M. Derek Lee: Eh bien, ce sont des intrants et des extrants. Si le Commissariat est invité à prononcer un discours à San Diego, quels sont les critères que vous utilisez pour déterminer si vous ou votre personnel irez ou non à San Diego pour prendre la parole? Cela entre-t-il dans votre mandat visant à promouvoir la protection de la vie privée?

Mme Jennifer Stoddart: Les critères sont: à quel groupe allons-nous nous adresser, qui sont les autres orateurs, quelle stratégie...

M. Derek Lee: Ce sont tous des experts sur la protection des renseignements personnels, donc voudriez-vous y aller?

Mme Jennifer Stoddart: Nous recevons beaucoup de demandes. Nous ne pouvons pas toutes les accepter et il y a, bien sûr, une analyse coûts-avantages particulièrement pour les voyages à l'étranger.

M. Derek Lee: Donc, vous êtes en train de nous dire que votre budget de cette année a imposé un plafond de 51 000 \$ pour les voyages à l'étranger?

Mme Jennifer Stoddart: Il prévoit que les voyages à l'étranger...

Le président suppléant (M. David Tilson): Monsieur Lee, vous savez que votre temps s'est écoulé?

M. Derek Lee: Ai-je dépassé mon temps?

Le président suppléant (M. David Tilson): Oui.

Cette question a été soulevée plusieurs fois devant le comité. Est-ce qu'un résumé préparé par la commissaire, et sur votre question concernant les voyages serait utile?

M. Derek Lee: Je ne veux pas trop insister sur ce point, sauf que cette question a déjà été soulevée et, par conséquent, nous l'examinons de plus près.

Cela n'a rien à faire directement avec Mme Stoddart. J'essaie seulement d'avoir des précisions sur le montant d'argent...

Le président suppléant (M. David Tilson): Je vous posais une question. Nous pouvons lui demander de préparer un résumé. Vous avez soulevé de très bonnes questions. Si le comité est d'accord...

[Français]

M. Odina Desrochers: Je veux simplement préciser une chose. Madame Stoddart, vous avez bien dit à ce sujet que tous les trois mois, des informations sont données sur le site web. Je n'ai pas le droit de poser des questions à mon collègue, mais je considère qu'un relevé à tous les trois mois est tout à fait régulier. Aimerez-vous faire cela chaque mois? Cela exige quand même un travail.

[Traduction]

Le président suppléant (M. David Tilson): Il semble que j'ai encore perdu le contrôle de la réunion.

Des voix: Oh, oh!

M. Derek Lee: Monsieur le président, pourquoi ne...

Le président suppléant (M. David Tilson): Puis-je seulement demander si tout ce que vous avez mentionné est dans le site Web?

Mme Jennifer Stoddart: Mon voyage à l'étranger et le voyage des commissaires adjoints sont affichés dans le site Web. Je ne crois pas que les voyages des autres membres du personnel sont affichés dans le site Web.

Le président suppléant (M. David Tilson): Pouvez-vous fournir au comité un résumé de tout ce dont nous parlons?

Mme Jennifer Stoddart: Certainement.

Le président suppléant (M. David Tilson): D'accord.

Cela met fin à la ronde de sept minutes.

Passons maintenant à M. Chatters.

M. David Chatters (Westlock—St. Paul, PCC): Merci.

Aussi intéressante que puisse être cette question de voyage, je souhaite passer à quelque chose d'un peu différent. Je pense que les dépenses dont nous avons parlé peuvent se justifier pour que le commissariat se tienne informé des nouveaux développements et de la situation.

Mais, je crois que les Canadiens veulent vraiment voir le Commissariat prendre des mesures concrètes sur certaines questions

les concernant. Je ne crois pas que ce soit le cas. Franchement, je pense qu'il y a une crise. Vous avez mentionné, dans votre déclaration, une question dont nous avons parlé il y a un an lors d'une de nos premières réunions tenues avec vous et portant sur des informations bancaires qui finissent dans un « dépôt » aux États-Unis. Vous dites avoir enquêté et conclu que la LPRPDÉ exige des entreprises canadiennes envoyant des renseignements personnels à l'étranger de les protéger dans ces pays comme elles feraient au Canada. Tout ça est bien beau, mais savons-nous si ces protections existent là-bas et est-ce que quelqu'un a été poursuivi pour ne pas avoir ce type de protection dans ces pays?

Franchement, je suis choqué. J'ai reçu une lettre d'un employé de TELUS corporation et j'aimerais vous en lire un extrait:

Quand un agent de TELUS reçoit un appel, les renseignements de l'appelant qui s'affichent immédiatement à l'écran de l'ordinateur sont de nature très délicate. En tapant seulement le numéro de téléphone du client, l'agent peut afficher l'adresse du client, le permis de conduire, le numéro d'assurance sociale, les numéros de cartes de crédit, le numéro du passeport, la date de naissance, les noms des membres de la famille, les numéros de téléphone et les adresses des lieux de travail, le numéro de téléphone au travail, le nom du patron, le numéro du compte en banque et même en appuyant quelques fois sur le bouton d'une souris, le rapport complet de solvabilité du client.

C'est quand même choquant, mais ce qui est encore plus choquant c'est le fait que TELUS sous-traite du travail à Manille et que quelqu'un à Manille possède ces renseignements sur son écran. En outre — et cela tourne en ridicule le Commissariat — le prochain numéro de *Maclean's* révèle que quelqu'un a acheté vos dossiers de téléphone pour 200 dollars à une entreprise basée aux États-Unis.

Que fait le Commissariat à ce sujet? Pourquoi le solliciteur général ou le ministre de la Justice ne mènent-ils pas une enquête pour poursuivre quelqu'un pour ces atteintes à la protection de notre vie privée — la vôtre et la mienne? Voilà ce que les Canadiens aimeraient que le Commissariat fasse. C'est bien beau de voyager pour se tenir informé courant et faire des discours dans tout le monde, mais nous voulons que le Commissariat intervienne pour nous protéger dans notre pays.

• (1145)

Mme Jennifer Stoddart: Merci, honorable député. Vous avez soulevé plusieurs questions importantes sur ce que nous faisons concrètement et je vais essayer d'y répondre dans l'ordre.

Au sujet des plaintes reçues par la CIBC concernant des renseignements personnels traités à l'étranger, nous avons procédé à un examen rigoureux des pratiques et des politiques de la CIBC dans ce domaine et sommes arrivés à la conclusion que les mesures suivies par la CIBC étaient appropriées et que la banque faisait de son mieux pour protéger les renseignements personnels des Canadiens à l'étranger.

M. David Chatters: Et vous en avez conclu que la CIBC faisait son tout son possible, mais ne pouvait toujours pas protéger notre vie privée.

Le président suppléant (M. David Tilson): Monsieur Chatters, la ronde est limitée à trois minutes et il vous a fallu trois minutes pour poser votre question, donc laissez-la répondre, vous reviendrez sur ce point. Je suis désolé.

Vous pouvez continuer.

Mme Jennifer Stoddart: Une entreprise qui confie des renseignements personnels, n'importe quelle entreprise que vous avez mentionnée, doit s'assurer que le sous-traitant est assujéti aux lois du Canada. Mais, dès que les renseignements personnels sont à l'étranger, ils peuvent être assujéti à d'autres lois sur la sécurité nationale. C'est un fait établi dès que les renseignements personnels sont envoyés à l'étranger. Évidemment, les renseignements personnels d'étrangers ou les renseignements d'autres pays qui arrivent au Canada sont assujéti à nos lois sur la sécurité nationale.

Deuxièmement, au sujet des renseignements personnels détenus par des compagnies de télécommunications, ce que vous avez lu m'intéresse beaucoup. Personnellement, je ne savais que l'on pouvait avoir accès à tous ces renseignements en un clic de souris. Je suis étonnée. Si vous avez l'obligeance de nous fournir ces informations, nous examinerons cette question.

En l'absence de pouvoirs de vérification très étendu, nous nous fions aux plaintes pour savoir quels sont les problèmes. Sans plainte, il nous est difficile de savoir exactement ce qui se passe. L'article récent dont vous avez parlé est un exemple frappant de ce qui semble se passer, mais nous n'en avons pas entendu parler. C'est un problème de pouvoir de vérification, de capacité de vérification. À l'heure actuelle, nous n'avons pas aucun pouvoir nous permettant de nous rendre sur les lieux pour nous voir par nous-mêmes la situation, donc nous devons dépendre de ce que nous rapportent des gens.

La bonne nouvelle, j'imagine, c'est que grâce à ce rapport d'enquête, nous avons un cas concret que nous pouvons poursuivre, si nécessaire, chez le ministère de la Justice et la police. Nous espérons avoir des renseignements précis auxquels nous pourrions donner suite.

Je souhaiterais que l'honorable député nous communique les renseignements qu'il a reçus.

Le président suppléant (M. David Tilson): Les conservateurs devront être indulgents envers les deux autres partis car vous avez dépassé votre temps de deux minutes et demie.

Monsieur Lee.

M. Derek Lee: Je me limiterai à cette question.

Il n'est pas surprenant que les entreprises canadiennes, surtout dans le secteur des finances, ont des tonnes et des tonnes de renseignements personnels et financiers sur les Canadiens. Nous ne devrions pas être étonnés qu'elles qu'elles aient les moyens d'y accéder, de les acheter et de les vendre à des fins parfaitement légitimes pour prendre des décisions liées à des services financiers et des transactions commerciales. N'est-ce pas la raison d'être de la LPRPDÉ?

Si elles font cela, si elles ont tous ces renseignements et qu'elles les gèrent conformément aux principes de la loi, il n'y a donc pas de problème, c'est très légitime. Je conviens que l'envoi des renseignements à Manille pose un nouveau problème car nous n'avons pas beaucoup de contrôle sur ce qui se passe à Manille ou ailleurs.

Qu'en pensez-vous? Bien que ce que M. Chatters nous a expliqué semble intéressant, en général, ce qui se passe à ce niveau est très légitime. Mais, les entreprises qui détiennent ces renseignements ont l'obligation de respecter la loi et votre mandat est de s'assurer qu'elles le fassent.

• (1150)

Mme Jennifer Stoddart: C'est exact.

L'honorable député, M. Chatters, nous a donné une liste de renseignements qu'une compagnie de télécommunications semble avoir. Je ne prends pas parti sur le droit de la compagnie de télécommunications a avoir ou non ces renseignements.

De toute évidence, comme l'a dit l'honorable député, on peut justifier le fait que des entreprises détiennent un grand quantité nos renseignements personnels dans le cadre de leur travail avec nous dans différents contextes. Toutefois, je crois qu'il est important de nous souvenir que les principes de la LPRPDÉ, qui régit ce type de situation, prévoient, en termes simples, que tous mes renseignements personnels ne devraient pas être à la portée de tous ceux qui travaillent dans une entreprise privée n'importe quand, donc, par conséquent, la divulgation et l'accès doivent correspondre exactement au exigences du travail de ces personnes.

Le degré d'accès au dossier personnel d'un particulier par tout le monde, par n'importe quel employé de l'entreprise et la raison de l'accès pourrait être une question à examiner. Par exemple, si vous ne changez que votre numéro de téléphone, de combien de renseignements ont-elles besoin pour faire cela? Mais, ce sont ces principes qui réglementent les entreprises publiques au Canada.

Quand nous recevons une plainte et que nous faisons une enquête, que nous faisons des propositions pour apporter un changement, je peux vous que notre expérience a été positive à ce jour.

M. Derek Lee: Est-ce que l'actuelle et relativement récente LPRPDÉ instruit adéquatement l'industrie canadienne sur la façon de traiter de manière appropriée ces renseignements ou faudrait-il apporter d'autres changements à la loi? Mise à part la question de la circulation transfrontalière des renseignements personnels, est-ce que la LPRPDÉ répond aux besoins des citoyens canadiens?

Mme Jennifer Stoddart: Ce sera l'objet d'un examen parlementaire l'année prochaine tel que l'exige la loi après cinq ans, je ne vais donc pas précipiter les choses. Nous ferons bien sûr des propositions pour renforcer la loi. Vous en aurez aussi peut-être de la part de ceux qui nous jugent trop stricts dans l'interprétation de la loi, il faudra donc faire des choix.

De toute évidence, les deux côtés ont déjà des opinions. Certains disent que nos pouvoirs d'application de la loi devraient être renforcés, certains disent même que nous devrions être un tribunal ou que certaines dispositions de la LPRPDÉ devraient être renforcées. Par ailleurs, certaines critiques disent que la LPRPDÉ est trop stricte dans certains domaines et qu'elle devrait être clarifiée pour faciliter les choses.

M. Derek Lee: Merci, monsieur le président.

Le président suppléant (M. David Tilson): Merci.

Monsieur Lukiwski.

M. Tom Lukiwski (Regina—Lumsden—Lake Centre, PCC): Merci.

Je vais juste poursuivre rapidement dans le même sens que mon collègue, M. Chatters.

Oui, moi aussi, je serais inquiet, en tant que Canadien ordinaire, si je faisais un appel chez TELUS et que tout à coup, ces gens ont non seulement accès aux renseignements nécessaires pour faire leur travail, mais en plus, ils ont accès à mon dossier de crédit complet en appuyant simplement sur un bouton.

Alors que dans votre réponse aux questions de M. Lee, vous avez décrit deux positions — il y a certaines personnes qui disent ceci et d'autres qui disent cela — je pense que ce que les Canadiens attendent de vous, c'est que vous leur donniez une direction, une vision. Que voudriez-vous voir? Est-ce qu'à vos yeux, cela est acceptable en vertu des lois actuelles, que ce soit la LPRPDE ou les lois concernant le droit à la vie privée en général, ou verriez-vous un renforcement de la législation, un changement dans la législation? En votre qualité de Commissaire à la protection de la vie privée, vous devriez être en mesure de fournir aux Canadiens une certaine vision de la façon dont vous pensez que ces lois devraient être à la fois rédigées et administrées.

Mme Jennifer Stoddart: Oui, personnellement, j'aimerais renforcer la LPRPDE. Je pense que le phénomène de la circulation des renseignements personnels atteint des proportions dangereuses. J'ai parlé de cette question dans mes deux rapports annuels. Je pense que nous devrions examiner cette question très attentivement et tenter de voir comment nous pourrions renforcer la loi.

L'argument que j'ai fait valoir dans ma demande visant à obtenir une augmentation substantielle des ressources porte également sur cette vision des problèmes omniprésents de circulation des renseignements personnels et sur les ressources dont nous avons besoin pour faire face à ce problème. Encore une fois, un certain nombre d'entre vous se réuniront sur cette question dans deux jours. Cela fait partie de ma vision, à savoir que nous ne pouvons pas nous contenter d'attendre que des plaintes soient portées; nous devons être sur le terrain pour faire des vérifications, des inspections et essayer de voir par nous-mêmes ce qui se passe, et je ne peux le faire à l'heure actuelle.

• (1155)

M. Tom Lukiwski: Alors, vous allez présenter certaines recommandations précises et donner des détails sur le facteur coût lié à ces dernières?

Mme Jennifer Stoddart: Oui, c'est ce que je vais faire. Notre prochain rapport concernant la LPRPDE doit être déposé le plus tôt possible à la fin de la présente année civile et nous espérons vous le faire parvenir en mars. C'est dans quatre mois et il comprendra une liste de sujets en vue de l'examen de la LPRPDE ainsi que notre opinion sur ce qui devrait être modifié dans ce texte de loi.

M. Tom Lukiwski: Merci.

Le président suppléant (M. David Tilson): Monsieur Chatters.

M. David Chatters: Pour continuer avec la question des cartes Visa aux États-Unis et de l'information qui s'est retrouvée dans un parc à ferraille, vous avez déterminé que la CIBC se conformait aux exigences de la loi, pourtant cette information s'est quand même retrouvée dans ce parc à ferraille. Alors, il semble qu'il y a quelque chose qui cloche.

Mme Jennifer Stoddart: Veuillez m'excuser, je n'ai peut-être pas expliqué clairement qu'il y avait ce soi-disant épisode du parc à ferraille de la CIBC, où il est clair que la CIBC ne se conformait pas à la loi, et c'est ce que nous avons dit.

Ensuite, il y a un autre problème lié à la carte de crédit Visa de la CIBC auquel j'ai fait allusion dans ma déclaration, qui a été discuté par plusieurs membres du comité ici, et qui est lié à une plainte concernant le traitement de l'information relative aux cartes de crédit à l'extérieur du Canada. C'est sur cette question que nous avons fait enquête.

M. David Chatters: Très bien. Dans le cas où la banque ne s'était pas conformée à la loi, est-ce qu'un recours en justice a été intenté et est-ce que quelque chose est arrivé?

Mme Jennifer Stoddart: Non. Nous avons conclu que la plainte était bien fondée, mais à notre avis, une action en justice n'était pas utile, parce qu'au moment où nous avons examiné la question, la CIBC avait déjà entrepris une révision en profondeur de la gestion interne de son système de renseignements personnels. Alors, on ne savait pas clairement ce qu'aurait donné une action en justice.

Nous avons également envisagé la possibilité de dommages-intérêts pour les plaignants. Nous n'avons pas vu de cas dans lesquels les gens pouvaient dire avoir subi ce genre des dommages.

M. David Chatters: Très bien. Il me reste encore un peu de temps et je vais revenir sur la question de la société de téléphone. J'ai eu un choc — et je crois comprendre à la lecture de l'article que vous aussi en avez eu un — en apprenant que ces gens avaient des renseignements sur vos appels téléphoniques. Si TELUS a cette information et qu'elle l'utilise conformément à la loi, il n'y a pas d'infraction à la loi si elle n'enfreint pas la vie privée des gens. La question que je me pose, c'est où ces gens ont-ils obtenu cette information? On ne m'a pas demandé la permission; et de toute évidence, l'entreprise a obtenu cette information ailleurs. Quelqu'un vend mes renseignements personnels et je ne pense pas que ce soit acceptable. Quelqu'un aux États-Unis vend vos renseignements personnels.

Mme Jennifer Stoddart: Exactement. Il est possible que quelqu'un vende tous vos renseignements personnels.

C'est un problème sérieux. Vous avez fait allusion à plusieurs aspects du problème. Un aspect, c'est le genre de renseignements que les entreprises peuvent avoir légalement pour pouvoir faire des affaires; c'est une chose. Ensuite, il y a la question de ceux qui illégalement... parce que toutes les réactions préliminaires donnent à entendre que les firmes de télécommunications n'étaient pas conscientes de cela. Alors, elles sont exposées à des gestes illégaux et peut-être frauduleux qui sont commis à leur insu.

Cela touche à un autre principe de la LPRPDE, à savoir la sécurité de votre information et de mon information. Lorsque nous posons la problématique dans le cas d'une entreprise de télécommunications, est-ce qu'elle a pris les mesures nécessaires pour protéger cette information? Nous espérons que c'est ce que notre enquête révélera. Il semble qu'il y ait un problème grave ici concernant non pas une entreprise de télécommunications, mais plusieurs d'entre elles. Un des buts de la LPRPDE est de faire en sorte que nos renseignements personnels, les miens et les vôtres, sont en sécurité.

Le président suppléant (M. David Tilson): Je dois demander l'avis du comité. Nous avons au moins une autre personne qui désire poser des questions. Y a-t-il consensus? Je pense que le Budget supplémentaire des dépenses pour le Commissariat à l'information est de 100 000 \$. Voulons-nous mettre fin à la discussion maintenant ou désirons-nous continuer?

Une voix: Continuer.

Le président suppléant (M. David Tison): Monsieur Valley.

• (1200)

M. Roger Valley (Kenora, Lib.): Merci.

Vous avez parlé de vos voyages à l'intérieur et à l'extérieur du Canada. Je crois comprendre, ou je suppose, que lorsque vous voyagez au Canada, vous diffusez de l'information, vous informez les gens des capacités de votre bureau, et que c'est de cette façon que vous recueillez certaines des plaintes.

Lorsque vous voyagez à l'étranger, j'aimerais savoir si nous y allons pour apprendre des choses ou si nous y allons pour parler de ce que fait le Canada? Où nous situons-nous dans le monde pour ce qui est de nos lois sur la vie privée? De qui apprenons-nous et nous reste-t-il encore beaucoup à apprendre? Ou est-ce que nous leur montrons ce qu'il faut faire?

Mme Jennifer Stoddart: Merci de votre question. Nous faisons les deux. Dans le secteur privé, nous parlons certainement de nos normes de protection des renseignements personnels assez avancées et qui sont au même niveau que ce l'on retrouve dans l'Union européenne. C'est à l'avant-garde des normes mondiales en termes de protection des renseignements personnels. Alors, pour reprendre votre analogie, nous montrons cela.

Nous apprenons également la façon dont d'autres pays traitent la question des renseignements personnels. Comme vous le savez, notre voisin et partenaire commercial, les États-Unis, n'a pas de loi semblable concernant la protection de la vie privée. Cela a des répercussions énormes pour nous, dont une est la question soulevée par l'autre membre du comité. Alors, quelle est leur approche pour faire face à cette question? Quels sont les problèmes que nous partageons? Comment pouvons-nous trouver des solutions communes à des problèmes partagés, voilà autant de questions que nous explorons.

M. Roger Valley: Merci. Je mesurerais notre succès par le nombre d'invitations que nous recevons et dans quelle mesure on veut nous écouter. Êtes-vous assez en demande dans le monde? Pense-t-on que nous avons les choses bien en main? De toute évidence, nous avons des problèmes, mais nous travaillons à les résoudre. Je suppose que ma question, c'est la suivante: cherche-t-on à connaître votre avis?

Mme Jennifer Stoddart: Oui, de temps à autre, nous recevons des demandes pour participer à des forums internationaux ou pour prendre la parole dans des conférences internationales. Mais nous faisons attention avant d'accepter ces invitations; nous n'acceptons que les engagements les plus importants et nécessaires.

Le président suppléant (M. David Tilson): Merci, monsieur Valley.

Je pense que cela met un terme aux questions.

Il y a une question. À la fin de mai, vous vous êtes engagée à fournir au comité des copies de vos rapports et de vos décisions. Nous ne les avons pas reçues.

Mme Jennifer Stoddart: Mes excuses, monsieur le président.

Nous allons revoir la transcription. Je suis désolée, cela a dû nous échapper. Nous allons vous les faire parvenir immédiatement.

Le président suppléant (M. David Tilson): Pourriez-vous les faire parvenir au bureau du greffier.

Mme Jennifer Stoddart: Certainement. Nous allons le faire immédiatement. Je suis très désolée.

•(1205)

Le président suppléant (M. David Tilson): Merci beaucoup à tous les deux d'être venus ce matin et d'avoir discuté de certaines de ces questions très difficiles que vous avez, et que le pays a, dans le domaine de la vie privée. Merci encore une fois.

Nous allons suspendre nos travaux pendant cinq minutes.

•(1203)

(Pause)

•(1206)

Le président suppléant (M. David Tilson): Nous reprenons nos travaux.

Comme je l'ai indiqué, le deuxième point à l'ordre du jour est la visite des gens du Commissariat à l'information du Canada. Je crois comprendre que le commissaire est malade et que M. Leadbeater le remplacera. Il est sous-commissaire à l'information.

Merci beaucoup, monsieur Leadbeater.

Sont également avec nous aujourd'hui M. Dupuis, directeur général, Enquêtes et révisions, et Mme McEwan, directrice générale des Services de gestion intégrée.

Monsieur Leadbeater, avez-vous une déclaration préliminaire?

M. J. Alan Leadbeater (sous-commissaire à l'information, Commissariat à l'information du Canada): Merci, monsieur le président. Merci de comprendre que je remplace au pied levé M. Reid qui est alité à cause de cette grippe qui court. Je sais que je ne serai pas à sa hauteur, mais je vais faire de mon mieux. Je demande votre indulgence.

Le président suppléant (M. David Tilson): Ne vous sous-estimez pas, monsieur Leadbeater — jamais au grand jamais.

M. J. Alan Leadbeater: J'aimerais commencer par remercier le comité pour la publication du quatrième rapport qui traite des mécanismes de financement des agents du Parlement.

Il y a eu des développements, comme bon nombre d'entre vous le savent. Un comité a été créé pour prendre part à ce projet pilote. Nous allons comparaître jeudi pour présenter nos demandes budgétaires.

Il s'agira d'une véritable projet pilote dans notre cas, parce que le gouvernement, représenté par le Conseil du Trésor, ne voit pas du même oeil que nous certains de nos besoins en ressources pour l'activité principale. Dans ce sens, il s'agira d'un test véritable et palpitant.

À cause du rôle que joue notre bureau, nous sommes déçus que le comité ait décidé de se réunir à huis clos. Le commissaire à l'information estime, comme c'est le cas de tous les agents du Parlement, que les activités de notre bureau, surtout le financement, devraient être discutées publiquement et non à huis clos. Puisque vous êtes le comité auquel nous devons faire rapport, M. Reid m'a chargé de vous faire part de sa déception.

Concernant le document du Budget supplémentaire des dépenses (A), le livre bleu qui est devant vous, on parle de la page 231 dans la version anglaise et de la page 246 dans la version française. Vous pouvez constater que nous avons un Budget supplémentaire des dépenses, crédit 40, qui s'élève à 123 000 \$. Il ne s'agit pas d'une grosse somme d'argent, mais je voudrais que vous sachiez ce qu'elle représente.

Premièrement, la totalité des 123 000 \$ représente une somme ponctuelle. Elle ne concerne pas le financement de base; il s'agit d'une somme ponctuelle. Il n'y a pas de changement dans le niveau de référence permanent.

La somme de 67 000 \$ représente le salaire d'une personne qui nous aide à nous conformer aux exigences de la modernisation de la fonction publique. Nous avons accepté d'être l'organisme responsable de l'Agence de gestion des ressources humaines de la fonction publique du Canada. Nous avons donc reçu cette somme du Conseil du Trésor pour nous aider à examiner toutes les politiques et procédures se rapportant aux ressources humaines. Non seulement cette documentation informe-t-elle nos processus, mais elle aide aussi ce comité consultatif de l'Agence de gestion des ressources humaines de la fonction publique. De ces 67 000 \$, je pense que 65 000 \$ représentent des frais touchant le personnel et que 2 000 \$ représentent des frais de bureau, crayons, papiers, chaises et bureaux pour les employés.

La somme de 61 000 \$ représente simplement un report du budget de fonctionnement. Comme vous le savez, tout organisme du gouvernement a le droit de faire un report de 5 p. 100 du total de son budget principal des dépenses d'une année financière à l'autre. Dans notre cas, 5 p. 100 du budget principal des dépenses représenteraient 212 000 \$. En tant que gestionnaires de la trésorerie prudents, nous essayons de nous rendre à la fin de l'année avec un petit coussin de sécurité. Le coussin que nous reportons cette année est de 61 000 \$. Il faut que cela se reflète dans les données.

Le dernier chiffre que vous allez voir dans ce tableau, c'est une somme de 5 000 \$. Cette somme est soustraite de notre budget, et non ajoutée. Nous pensons que cette somme a été soustraite de manière capricieuse par le gouvernement, qui a supposé que nous allions réaliser ces économies à la suite d'achats par le biais d'un organisme central. Nous ne pensons pas que ce sera le cas, et c'est la même situation pour tous les autres agents du Parlement. Nous avons des discussions avec le Conseil du Trésor pour être exemptés de ces débits automatiques ou de ces hypothèses automatiques que nous aurons des économies en matière d'achat.

En fait, si nous continuons sans exemption, nous aurons entièrement éliminé nos services administratifs d'ici l'an trois. Dans notre bureau, une personne utilise 25 p. 100 de son temps aux questions d'achats et le reste de son temps, à d'autres tâches administratives. Cette personne disparaîtra complètement si on continue de nous imposer ces hypothèses artificielles d'économie. Il y aura des problèmes semblables chez les autres agents du Parlement.

•(1210)

Notre Budget supplémentaire des dépenses (A) s'élève à 123 000 \$.

Je suis disponible pour répondre à vos questions.

Le président suppléant (M. David Tilson): Merci, monsieur Leadbeater.

Monsieur Lukiwski.

M. Tom Lukiwski: J'ai une courte question ici, et je vous demande de m'excuser parce que j'ai participé à une conversation pendant une partie de votre exposé, alors il est possible que vous ayez déjà répondu à ma question, et si c'est le cas, veuillez accepter mes excuses les plus plates.

Ma question, c'est que vous avez un report d'environ 61 000 \$ du dernier exercice financier. Dans des comparutions ultérieures, M. Reid a affirmé, comme l'ont fait, à vrai dire, la plupart des témoins qui ont comparu devant le comité, que vous manquez sérieusement de fonds pour les ressources et que cela contribuait à l'arriéré, etc. Pourquoi avez-vous un report? Si vous n'avez pas suffisamment d'argent pour faire le travail que vous dites devoir

faire, pourquoi y aurait-il un solde de 61 000 \$ que vous pouvez reporter?

M. J. Alan Leadbeater: C'est mon expérience — et peut-être la vôtre également — que moins vous avez d'argent, plus il est difficile de la budgéter de manière appropriée. Alors, nous devons adopter une approche de gestion de trésorerie pratiquement au début de chaque exercice, en essayant d'obtenir des budgets supplémentaires du gouvernement au fur et à mesure que nous en avons besoin — et vous verrez que nous avons effectivement reçu de l'argent additionnel pour une personne — mais sans jamais savoir si nous allons obtenir ces budgets dans le cours de l'année. Alors, nous essayons de nous garder un coussin de sécurité dans notre budget des services professionnels, par exemple, pour nous aider à passer à travers si nous n'obtenons pas ce que nous cherchons.

Peu importe les efforts que nous mettons pour arriver à zéro, dans un organisme comme le nôtre, nous préférons terminer avec quelque chose qui est supérieur à zéro, de sorte qu'au moins, nous puissions reporter cette somme à l'exercice suivant et l'utiliser conformément aux règles du gouvernement. Mais ce n'est pas parce que nous avons un surplus d'argent. C'est vraiment l'idée d'essayer d'être des gestionnaires prudents, et lorsque vous faites de la gestion de trésorerie, il est très difficile d'arriver à zéro.

Nous ne voulons pas dépenser de l'argent artificiellement au cours du dernier mois de l'exercice financier uniquement pour arriver à zéro. Sachant que nous pouvons le reporter dans l'exercice suivant et que nous pouvons le dépenser prudemment... c'est ce que nous préférons faire.

•(1215)

M. Tom Lukiwski: C'est uniquement pour que je comprenne bien ici et que cela figure au compte rendu. Vous laissez entendre que les 61 000 \$ auraient certainement pu être dépensés. Ce n'est pas une indication que vous avez des ressources adéquates. Vous continuez de maintenir le contraire. C'est plutôt une question qu'il s'agit là d'argent que vous pouvez reporter, ce vous avez fait, et qui s'ajoute au financement des ressources que vous avez pour l'année à venir.

M. J. Alan Leadbeater: Exactement. Si nous avions les ressources que nous estimons appropriées — et c'est l'argument que nous allons faire valoir devant le comité consultatif jeudi —, nous pourrions mettre fin à cette approche de gestion de trésorerie; c'est-à-dire, dès le début de chaque exercice financier, nous essayons de compter chaque crayon et chaque stylo. Et en même temps, dans une démocratie, vous ne pouvez tout simplement pas dépenser de manière excessive et espérer que le Parlement vous absoudra, alors vous mettez quelques milliers de dollars de côté, même si vous en avez besoin, et c'est ce que nous faisons.

M. Tom Lukiwski: Juste une dernière observation: je suppose que lorsque vous dépensez l'argent des contribuables, ce n'est pas une si mauvaise idée que de surveiller en tout temps l'achat de chaque crayon et de chaque stylo, mais je peux comprendre votre position.

Vous avez également dit que vous demandez 67 000 \$ pour la mise en application de la Loi sur la modernisation de la fonction publique. Comment votre bureau utilisera-t-il ces fonds de manière précise?

M. J. Alan Leadbeater: Comme vous le savez, cette loi constitue une révolution dans le domaine de la gestion des ressources humaines et le gouvernement du Canada exige un examen complet des politiques et des pratiques dans ce domaine, l'établissement de nouvelles procédures de grief et la mise sur pied de nouveaux mécanismes internes de règlement des différends. Les petits organismes essaient tous de s'aider les uns les autres à se conformer à ces directives.

Dans le cadre du programme, le Conseil du Trésor a accepté de nous accorder de l'argent pour, essentiellement, embaucher une personne pendant un an pour nous aider à examiner tous ces éléments et faire des propositions. Cette mesure ne profitera pas uniquement à notre organisme, mais par le biais du comité consultatif sur la gestion de la fonction publique, ce travail aidera également d'autres petits organismes.

Y a-t-il autre chose que vous aimeriez ajouter à cela, Ruth?

Mme Ruth McEwan (directrice générale, Services de gestion intégrée, Commissariat à l'information du Canada): Non, je pense que vous avez très bien résumé la situation.

M. Tom Lukiwski: Alors, il s'agit d'une initiative d'une année? Ce n'est pas quelque chose de permanent?

M. J. Alan Leadbeater: Ce n'est pas permanent. Cela dure un an.

M. Tom Lukiwski: Très bien. Merci.

C'est tout, monsieur le président.

Le président suppléant (M. David Tilson): Monsieur Laframboise.

[Français]

M. Mario Laframboise (Argenteuil—Papineau—Mirabel, BQ): Merci, monsieur le président.

Je vois que le dernier rapport du commissaire mentionnait que le nombre de plaintes non réglées était en progression. Est-ce toujours le cas? Au 31 mars 2005, je crois, vous aviez, à ce chapitre, un retard de 1 385 plaintes.

[Traduction]

M. J. Alan Leadbeater: Le chiffre continue d'augmenter, je crois. Dans le présent exercice financier, nous sommes peut-être rendus à 970, je pense. Nous prévoyons quelque chose qui se situe probablement autour de 1 500 demandes cette année.

[Français]

M. Mario Laframboise: Il s'agit de plaintes qui ne seraient pas traitées à la fin de l'année?

M. J. Alan Leadbeater: Yes.

M. Mario Laframboise: Aviez-vous fait des demandes pour obtenir des fonds supplémentaires? Une des raisons que vous nous aviez données pour expliquer ce retard était le manque de personnel.

Aviez-vous fait une demande de personnel supplémentaire?

[Traduction]

M. J. Alan Leadbeater: Oui, nous l'avons préparé sous forme de présentation au Conseil du Trésor, mais en vertu de ce nouveau projet pilote qui a été créé à la suite du quatrième rapport du présent comité, nous allons proposer ces demandes de ressources au comité consultatif jeudi après-midi.

[Français]

M. Mario Laframboise: Oui, mais cela s'appliquera au budget de l'an prochain, et non à celui de cette année.

[Traduction]

M. J. Alan Leadbeater: Pour 2005-2006, nous avons demandé du personnel additionnel pour les enquêtes et on nous a accordé du personnel additionnel pour l'arriéré — je pense qu'on nous a donné cinq employés additionnels pour l'arriéré —, mais on ne nous a pas donné de personnel additionnel pour la charge de travail permanente qui arrive à notre bureau.

[Français]

M. Mario Laframboise: Vous avez sûrement fait une prévision pour votre charge supplémentaire de travail.

[Traduction]

M. J. Alan Leadbeater: Oui, nous avons une très bonne estimation de ce que nous avons besoin. Nous croyons qu'au cours de l'an un, nous aurons besoin de 11 enquêteurs additionnels. C'est pour respecter une norme de délai d'exécution d'environ quatre mois. À l'heure actuelle, nous sommes à un peu plus de sept mois. Le Conseil du Trésor a recommandé que nous obtenions cinq nouveaux enquêteurs et cela fera partie de la discussion que nous aurons jeudi. Qui est le mieux placé pour connaître nos besoins?

● (1220)

[Français]

M. Mario Laframboise: Quand vous faites votre analyse, est-ce que vous la faites en fonction du personnel permanent affecté à votre organisation, ou avez-vous recours à des employés à contrat? Avez-vous déjà fait cette analyse?

[Traduction]

M. J. Alan Leadbeater: Pour l'arriéré, nous allons faire une combinaison de choses. Nous allons faire du surtemps avec notre personnel existant. Nous allons embaucher pour une période d'un an des employés nommés pour une période déterminée. Nous pensons pouvoir résorber cet arriéré en l'espace de trois ans, mais il nous faut obtenir les ressources pour le faire en trois ans. Cela dépend, en bout de ligne, des ressources qu'on nous donnera et ensuite, nous pourrions décider du mélange que nous utiliserons: employés nommés pour une période déterminée, contractuels, surtemps pour les employés actuels et personnel à temps plein. Cela dépendra des ressources que l'on nous accordera.

[Français]

M. Mario Laframboise: Compte tenu que l'on va discuter des budgets supplémentaires à un autre endroit, êtes-vous satisfait des nouveaux crédits proposés dans le Budget supplémentaire de dépenses dont on discute? Êtes-vous satisfait du montant qu'on vous octroie?

[Traduction]

M. J. Alan Leadbeater: Oui, nous le sommes. Nous en sommes satisfaits.

[Français]

M. Mario Laframboise: Merci.

[Traduction]

Le président suppléant (M. David Tilson): Monsieur Lukiwski.

M. Tom Lukiwski: J'ai une courte question. Étant relativement nouveau au sein du comité, je ne connais pas le processus budgétaire que vous utilisez.

Je suppose que dans votre service, vous utilisez un processus de budget base zéro lorsque vous établissez vos budgets sur une base annuelle.

M. J. Alan Leadbeater: Oui.

Le président suppléant (M. David Tilson): Monsieur Lee.

M. Derek Lee: Pardonnez mon impudence. En passant, la somme d'argent en cause est relativement faible, mais je suis certain qu'elle valait amplement le voyage sur la rue Bank pour en faire la demande.

M. J. Alan Leadbeater: Absolument.

M. Derek Lee: Je ne pense pas que le comité ait de la difficulté avec cette demande.

Je voulais parler d'une question plus vaste et je ne le fais pas pour être gentil. Vous allez comprendre ce que je veux dire.

Votre bureau dispose d'un système de bulletin pour les ministères du gouvernement. Avez-vous un bulletin pour votre propre bureau?

M. J. Alan Leadbeater: Nous en avons un dans ce sens que nous faisons rapport chaque année sur nos délais d'exécution et sur notre arriéré. Je ne pense pas que vous allez trouver un autre agent du Parlement qui fait cela.

M. Derek Lee: Vous avez de très bons dossiers à cet égard. Je les ai vus et vous êtes d'une très grande franchise. Vous l'avez toujours été.

Y a-t-il une norme que vous essayez de satisfaire?

M. J. Alan Leadbeater: La norme que nous utilisons, ce que nous considérons comme un échec de notre part face au délai approprié pour faire notre travail, c'est quatre mois dans le cas d'une plainte de refus de divulguer — c'est-à-dire là où il y a des exclusions qui s'appliquent et ainsi de suite — et un mois dans le cas d'une plainte de retard. Dans le cas d'une plainte, si la réponse devait avoir été donnée par le gouvernement dans un délai de 30 jours, nous pensons que nous devrions donner une réponse au demandeur en l'espace de 30 jours. Si nous n'y parvenons pas, alors nous estimons avoir laissé tomber le système.

M. Derek Lee: Vous êtes tout aussi exigeant envers votre bureau que vous l'êtes envers les ministères du gouvernement qui sont en retard.

M. J. Alan Leadbeater: Oui, mais il y a une différence: le Parlement exige des organismes gouvernementaux qu'ils respectent les délais et il ne le fait pas dans le cas du Commissariat...

M. Derek Lee: Très juste, monsieur Leadbeater. Je pense que vous êtes là depuis plus longtemps que moi...

M. J. Alan Leadbeater: Je le crois.

M. Derek Lee: ...alors, vous ne devriez pas vous sous-estimer lorsqu'il s'agit de venir au Parlement pour demander des fonds.

Merci, monsieur le président.

Le président suppléant (M. David Tilson): Monsieur Powers.

M. Russ Powers (Ancaster—Dundas—Flamborough—Westdale, Lib.): Merci, monsieur le président.

Ma question concerne le report de 61 000 \$. Peut-être pouvez-vous m'aider. Je ne sais pas si cela se fait dans le cas du gouvernement actuel, mais il est certain que dans le passé, c'était la pratique que de...

J'ai oeuvré dans le milieu hospitalier, le milieu universitaire pendant un certain nombre d'années et l'esprit qui régnait dans ce temps-là, c'est que vous deviez dépenser votre budget quoi qu'il advienne. Je veux dire, vous allez jusqu'au bout, parce que si vous ne dépensez pas votre budget au complet, on va vous donner ce que vous aviez à la fin de l'année. Dans le cas des 61 000 \$ qui sont

proposés, vous avez indiqué que vous aviez droit à beaucoup plus, mais que par prudence, vous avez décidé...

Est-ce que le fait que vous n'avez pas dépensé l'argent, ou que vous allez le dépenser à la fin de l'année, c'est parce que vous n'avez pas terminé votre réflexion, n'avez pas contemplé les dépenses dont vous aviez besoin et que vous aviez tout simplement besoin de temps? Peut-être pourriez-vous m'aider en ce qui concerne la justification, et probablement la justification légitime, de reporter cette somme dans cette partie du processus budgétaire.

• (1225)

M. J. Alan Leadbeater: C'est très clair. Au début de l'exercice financier, tous mes gestionnaires déposent leur liste de souhaits sur la table. Lorsque nous examinons cette liste, je leur dis, très bien, assurez-vous simplement de ne pas arriver à la fin de l'exercice et d'avoir dépensé plus que le budget le permet. En fait, je veux un coussin de sécurité d'au moins 50 000 \$ et ensuite, lorsque nous arriverons au troisième trimestre, nous allons examiner la situation pour voir où nous en sommes rendus. Où en sommes-nous pour ce qui est des factures qui entrent? Avons-nous plus que 50 000 \$ ou moins que 50 000 \$? Y a-t-il une manière responsable que nous puissions dépenser cet argent au cours du troisième trimestre ou devrions-nous utiliser la disposition relative au report et dépenser cet argent de manière responsable au cours de l'exercice financier suivant?

Nous avons un report à cause des instructions que je donne à mes gestionnaires de s'assurer de ne pas dépasser le budget provenant de l'argent public. C'est pourquoi nous avons recours à ce processus, de manière à ne pas dépasser le budget que le Parlement nous accorde.

M. Russ Powers: Et je vous félicite, vous et votre personnel, de cette initiative.

Merci.

Le président suppléant (M. David Tilson): Il semble que ce soit tout pour les questions.

Monsieur Leadbeater, j'aimerais vous remercier, vous et vos collègues, d'être venu. Nous allons maintenant procéder à certains votes; vous pouvez rester ou vous pouvez prendre congé, c'est comme vous voulez.

Membres du comité, comme vous le savez, le comité parlementaire peut approuver, réduire ou rejeter les budgets qui lui sont renvoyés. Il ne peut les augmenter.

Monsieur Lukiwski, vous avez un rappel au Règlement?

M. Tom Lukiwski: Je pense qu'il s'agit peut-être d'une clarification. Dites-le moi, monsieur le président, si vous pensez que mes propos sont contraires au Règlement.

Dans le passé, le présent comité a eu des discussions au cours desquelles on a soulevé des préoccupations, et à juste titre à mon avis, surtout de la part des membres d'en face — Mme Jennings faisait également partie de ceux-là — que de temps à autre, nous étudions des motions ou votions sur ces dernières alors que le comité dans son entier n'est pas présent. Cela est manifestement injuste. Cela ne devrait pas être fait de cette manière. Je vois que si en face, nous avons des remplaçants, M. Martin n'est toujours pas ici, et...

Je me demande s'il est approprié de procéder à ces votes maintenant, alors que le comité dans son entier n'est pas présent. Je veux sensibiliser le comité à cette question et je vais certainement me plier à sa volonté.

Une voix: Nous sommes prêts à voter.

Le président suppléant (M. David Tilson): Je ne pense que ce soit un rappel au Règlement, monsieur Lukiwski.

M. Tom Lukiwski: Très bien.

Le président suppléant (M. David Tilson): Merci beaucoup.

Nous allons maintenant tourner notre attention sur trois votes pour le Budget supplémentaire des dépenses (A) 2005-2006.

JUSTICE

COMMISSARIATS À L'INFORMATION ET À LA PROTECTION DE LA VIE PRIVÉE DU CANADA

Crédit 45a — Commissariats à l'information et à la protection de la vie privée du Canada — Dépenses de fonctionnement et contributions 6 142 900 \$

Crédit 40a — Commissariats à l'information et à la protection de la vie privée du Canada — Commissariats à l'information du Canada — Dépenses de fonctionnements 122 837 \$

(Les crédits 45a et 40a sont adoptés.)

PARLEMENT

CONSEILLER SÉNATORIAL EN ÉTHIQUE

Crédit 17a — Conseiller sénatorial en éthique — Dépenses du Programme 843 600 \$

(Le crédit 17a est adopté.)

M. Ken Epp: Je n'ai pas le choix.

Le président suppléant (M. David Tilson): Il semble que ces crédits ont été adoptés à l'unanimité.

Puis-je en faire rapport à la Chambre?

Des voix: D'accord.

Le président suppléant (M. David Tilson): Pour ce qui est de l'avenir, demain à midi nous aurons une réunion sur les travaux futurs, à huis clos, à la salle 340S. Jeudi, il y aura une réunion sur les travaux futurs dans la salle 308 dans l'édifice de l'Ouest.

Notre prochaine réunion aura lieu demain à...

Monsieur Epp.

M. Ken Epp: Je veux simplement que quelque chose figure au compte rendu. Il y a quelques instants, lorsque j'ai dit que je n'avais pas le choix concernant le vote sur cette chose concernant le Sénat, c'était probablement exact. Toutefois, je veux qu'il figure au compte rendu que même si le Sénat est tellement indépendant de nous, si nous allons voter sur ce Budget, alors, je pense que ces gens

devraient se présenter ici et nous expliquer comment ils entendent dépenser l'argent des contribuables.

Je veux que cela figure au compte rendu et je le dis sans aucune réserve.

Merci.

Le président suppléant (M. David Tilson): Merci, monsieur Epp.

La prochaine réunion aura lieu demain à 12 heures...

•(1230)

M. Derek Lee: Monsieur le président.

Le président suppléant (M. David Tilson): Vous n'arrêtez pas d'interrompre cette réunion.

M. Derek Lee: En ce qui concerne les propos de M. Epp, alors qu'au sens large de la reddition de comptes...

Le président suppléant (M. David Tilson): Par l'intermédiaire de la présidence, monsieur Lee.

M. Derek Lee: Oui.

C'est un fait que le Sénat, légalement et autrement, est une chambre entièrement indépendante ici. C'est un fait, ou un fait potentiel, que si nous ne lui permettons pas de déterminer ses dépenses, alors il ne se penchera pas sur aucune de nos dépenses. C'est un système de contrepartie. C'est la raison pour laquelle nous n'examinons pas en détails les dépenses de la Chambre du Sénat.

J'ai de la sympathie pour le point de vue de M. Epp ici, où nous sommes élus et nous constituons la Chambre qui autorise toutes les dépenses, mais nous avons toujours accordé au Sénat le droit indépendant de gérer ses propres dépenses. Tout changement à cette pratique provoquerait une crise, aucun projet de loi de finances ne serait adopté et il n'y aurait pas d'argent qui circulerait — même si cela pourrait faire beaucoup plaisir à certaines personnes ici.

Alors, c'est pourquoi nous ne faisons essentiellement qu'entériner pour la forme les dépenses du Sénat et le laissons traiter avec les détails dans cette chambre. Je veux juste que cela figure au compte rendu.

Le président suppléant (M. David Tilson): La séance est levée.

Publié en conformité de l'autorité du Président de la Chambre des communes

Published under the authority of the Speaker of the House of Commons

Aussi disponible sur le réseau électronique « Parliamentary Internet Parlementaire » à l'adresse suivante :

Also available on the Parliamentary Internet Parlementaire at the following address:

<http://www.parl.gc.ca>

Le Président de la Chambre des communes accorde, par la présente, l'autorisation de reproduire la totalité ou une partie de ce document à des fins éducatives et à des fins d'étude privée, de recherche, de critique, de compte rendu ou en vue d'en préparer un résumé de journal. Toute reproduction de ce document à des fins commerciales ou autres nécessite l'obtention au préalable d'une autorisation écrite du Président.

The Speaker of the House hereby grants permission to reproduce this document, in whole or in part, for use in schools and for other purposes such as private study, research, criticism, review or newspaper summary. Any commercial or other use or reproduction of this publication requires the express prior written authorization of the Speaker of the House of Commons.